

CONSEIL MUNICIPAL

RETRANSMISSION EN DIRECT

Séance du conseil municipal sans public

le vendredi 10 juillet 2020 à 8h

à la salle du conseil municipal de la mairie.

Retransmission en direct sur le site internet communal :

www.lesbelleville.fr

Ordre du jour

Election des délégués et suppléants portant collège électoral pour l'élection des sénateurs

Le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le dimanche 27 septembre 2020, afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans le département de la Savoie notamment. Il fixe également la convocation des conseils municipaux le 10 juillet 2020 afin de désigner ces collèges électoraux.

L'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2020-34 du 2 juillet 2020 détermine le mode de scrutin et le nombre de délégués du conseil municipal et des suppléants à élire.

En application de ces dispositions, il conviendra donc, pour le conseil municipal de la commune nouvelle Les Belleville, d'élire 15 délégués titulaires au sein du conseil municipal et 5 délégués suppléants. Les candidats titulaires et suppléants se présentent sur une même liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. L'élection se déroulera sans débat au scrutin secret selon le système de la représentation proportionnelle sans panache ni vote préférentiel. Les candidats seront proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Textes de référence :

- Décret n°2020-812 du 29 juin 2020
- Arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2020-34 du 2 juillet 2020
- Circulaire NOR INTA2015957J du Ministre de l'Intérieur en date du 30 juin 2020